

**Point 5.3 de l'ordre du jour : Incidences du COVID-19 sur le programme de travail 2021 et 2022 du PROE et mesures prises par le PROE**

**Objet du document**

1. Donner un aperçu de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des programmes et projets 2021 et 2022 du PROE, ainsi que des mesures prises par le PROE t pour veiller au maintien du programme de travail et de l'exécution du budget au plus haut niveau possible.

**Introduction**

2. À partir de la fin du mois de mars 2020, comme dans le reste du monde, les pays et les territoires Membres du PROE ont commencé à déclarer l'état d'urgence et la fermeture des frontières internationales en réaction à la pandémie de COVID-19. Cette situation est restée quasiment inchangée en 2021 et a perduré pendant la majeure partie de 2022. Aujourd'hui, les frontières de la région s'ouvrent progressivement et une ouverture totale est normalement prévue fin 2022.
3. En tant qu'organisation régionale, le PROE a réagi à la situation de pandémie de COVID-19 en adoptant les mesures suivantes :
  - Suivre les directives relatives à l'état d'urgence dans les pays où travaille le personnel du PROE — siège du Samoa, ainsi que dans les Fidji, à Vanuatu et en République des Îles Marshall où se trouve le personnel du projet et des bureaux régionaux ;
  - Renforcer les capacités et continuer à fournir des services aux pays et territoires insulaires du Pacifique de manière virtuelle et sous une forme hybride ;
  - Adapter les activités et les délais des programmes et des plans de travail des projets, si nécessaire, après consultation des Membres, des donateurs et des partenaires ;
  - Bien que les voyages n'aient pas été possibles dans la plupart des cas, le Secrétariat a pu, à titre exceptionnel, se déplacer et fournir un appui en personne — par exemple, soutenir les délégations des îles du Pacifique à la CdP26 de la CCNUCC à Glasgow ; Le PROE a mis en place des mesures rigoureuses pour assurer la sécurité du personnel lors de ses déplacements et pour protéger le Secrétariat en cas de besoin.
4. Même si le PROE a pu maintenir son appui aux Membres durant cette période, les restrictions imposées par la pandémie de COVID-19 ont nui à la prestation de ses principaux services, y compris les projets, en particulier ceux pour lesquels des activités sur le terrain étaient prévues et budgétisées. Elles ont en effet grandement ralenti le démarrage d'un certain nombre de projets importants au cours, comme cela fut souligné lors de la 30<sup>e</sup> Conférence du PROE, en raison de retards relatifs à l'approbation des donateurs. La mise en œuvre complète de ces projets était prévue pour 2021.

5. Si certaines composantes de ces projets peuvent être réajustées pour être exécutées en ligne ou à distance, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des activités devant se tenir sur le terrain, qui ont dû être reportées ou ajustées en conséquence. Cela a également eu une incidence sur l'exécution des dépenses des projets — voir DT 5.4.

### Mesures prises et enseignements tirés

6. Le PROE a continué à travailler en étroite collaboration avec les donateurs et les partenaires de mise en œuvre afin d'obtenir un report approprié et réaliste des échéances d'exécution des programmes et projets, ce qui a permis d'obtenir des prorogations sans frais pour la mise en œuvre des activités.
7. Les effets persistants de la pandémie ont incité le Secrétariat à adopter des approches novatrices et à faire preuve de souplesse dans l'exécution de son programme de travail. Le Secrétariat a continué à utiliser des plateformes virtuelles pour faciliter le dialogue et les interactions avec les Membres et les partenaires. Le PROE a investi dans la technologie nécessaire au maintien de son engagement virtuel dans le cadre de son mode de prestation. Depuis le début de la pandémie, le Secrétariat a amélioré sa capacité technique et technologique à interagir virtuellement avec les parties prenantes, ce qui viendra compléter ses interventions en présentiel dans les pays lorsque les frontières seront totalement ouvertes. Plusieurs réunions virtuelles et webinaires concluants ont été organisés par le Secrétariat en 2021, notamment la 30<sup>e</sup> Conférence des Membres du PROE et respectivement les réunions des Parties à la Convention de Nouméa et à la Convention de Waigani.
8. La réalisation des activités des programmes et des projets pendant la pandémie a également souligné l'importance d'une représentation sur place aux fins de faciliter et coordonner les interventions directes sur les projets et les programmes dans les pays. Le Secrétariat a envisagé et mis en œuvre des dispositions pour mobiliser davantage de consultants nationaux, notamment en intégrant du personnel de projets nationaux dans les ministères compétents et en sollicitant des partenaires pour soutenir les pays et territoires Membres. Nous poursuivons notre effort de décentralisation et renforçons notre présence dans les pays clés lorsque les ressources le permettent afin de mieux servir nos Membres si jamais une situation similaire venait à se reproduire.

### Recommandations

9. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
  - 1) **Prendre acte** des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le programme de travail 2021 du PROE, et de leurs répercussions sur l'exécution du programme 2022, qui perdureront pendant un moment ;
  - 2) **Prendre acte** des mesures prises par le PROE pour assurer le maintien de ses prestations auprès des Membres malgré les défis posés par le COVID-19 ;
  - 3) Prendre acte des possibilités offertes par ces mesures pour renforcer davantage la résilience du PROE et des Membres ; et
  - 4) **Soutenir** le PROE dans sa démarche visant à renforcer sa présence dans les pa